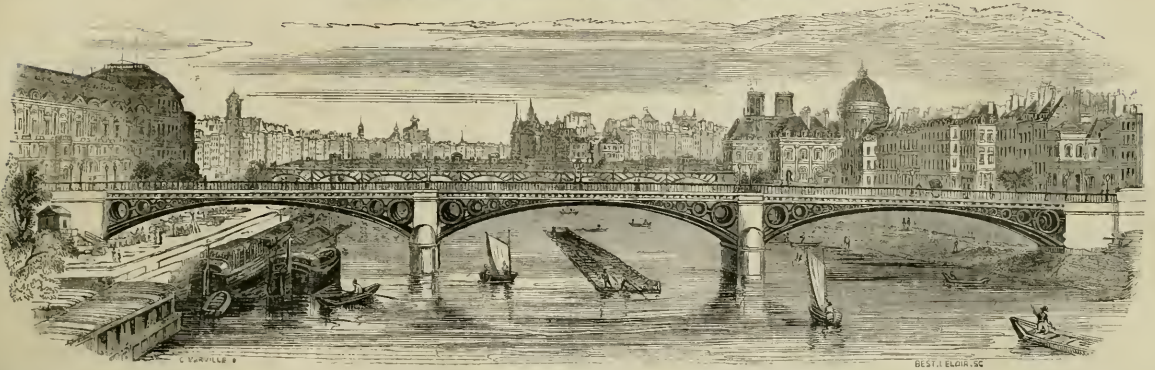


# L'ILLUSTRATION,

## JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 5 mois, 8 fr. — 6 mois, 14 fr. — Un an, 50 fr.  
 Pris de chaque N<sup>o</sup>, 75 c. — La collection mensuelle, br., 3 fr. 75.

N<sup>o</sup> 228 Vol. IX. — SAMEDI 10 JUILLET 1847.  
 Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 58 fr.  
 Ab. pour l'Étranger. — 10 — 20 — 40.

### SOMMAIRE.

**Histoire de la semaine.** *Portrait de M. le docteur Pariset.* — De l'emprunt de la ville de Paris et de l'octroi municipal. — *Coarrier de Paris.* — *Entrée du parc des Minimes; souper des dames; avenue des Hommes-Armées; la salle de bal.* — *Tombe VII de l'église de la Courtille et de l'église, par M. Thiers.* — *Samatra.* Mœurs, costumes, paysages, incidents, par M. Jean de Lorenz. (Suite.) — *Clôture de la diète de Prusse. Séance des États-Généraux de la Prusse dans la salle Blanche du Palais-Royal de Berlin.* — *Revue agricole.* — *L'été de Saint-Anne.* L'Escoffier. *Sept Gravures.* — *Bulletin bibliographique.* — *Annales.* — *Chef-d'œuvre de charpente offert par la coopération des compagnons charpentiers, à M. Berryer, avocat.* *Une Gravure.* — *Correspondance.* — *Principales publications de la semaine.* — *Rebus.*

**CHANGEMENTS D'ADRESSE.** — Les abonnés qui désirent changer la destination de leur journal sont priés de vouloir bien prévenir l'administration au plus tard le jeudi qui précède la mise en vente des numéros.

### Histoire de la Semaine.

Nous écrivons ces lignes au moment où la cour du Luxembourg procède en séance publique à l'interrogatoire de deux pairs de France et de celui de leurs deux co-inculpés qui a bien voulu ne pas prendre la fuite. Elles passeront, sous presse quand les tostes se croiseront au banquet donné au Château-Rouge par des électeurs des arrondissements de Paris et de la Seine aux députés soutiens des réformes électorale et parlementaire. Pour être historien complet, il nous faut donc renvoyer à la semaine prochaine les deux événements les plus retentissants de celle-ci, et si nous ne pouvons dire ce que va faire la pairie, ce qu'auront dit les députés à table, nous dirons du moins ce qui a occupé le Palais-Bourbon et les sujets traités à la tribune par les députés à jeun.

Le budget des dépenses, cet énorme morceau, passe avec facilité. Les ministres n'ont pas eu de lutte à soutenir pour défendre et ne pas laisser entamer les chiffres de leurs propositions; mais presque tous ont vu soulever des discussions épiques qui leur ont causé plus ou moins d'ennui. M. le ministre de l'agriculture et du commerce n'y a échappé que pour demeurer depuis dix jours sous le cauchemar de la révélation de certaines souscriptions fort rondes dans les chemins de Lyon, de Bordeaux et de Lyon à Avignon, qui porteraient à croire ou que MM. Cunin-Gridaine fils sont des enfants terribles qui usent forieusement de la signature de leur papa, ou que celui-ci est d'avis que quand on prend au pair des actions avec primes on n'en saurait trop prendre.

La Chambre s'est émue d'une pétition des chrétiens du Liban invoquant la protection de la France. Mais le silence gardé par M. le ministre des affaires étrangères, ou plutôt les quelques paroles évasives que M. Léon de Malleville lui a arrachées rassurent peu sur les dispositions de notre gouvernement à l'égard de ces anciens clients de la France, et sur le sort de leur prière renvoyée, à une grande majorité, à M. le président du conseil et à M. Guizot.

Même accueil a été fait à la pétition du prince Jérôme Napoléon demandant l'autorisation de rentrer en France. On se rappelle, et nous avons fait ressortir, il y a trois semaines, que M. le ministre des finances avait, à la chambre des pairs, vivement combattu le renvoi de cette même pétition à M. le président du conseil, et qu'il avait combattu avec acharnement et avec succès pour qu'elle fût enterrée au bureau des renseignements. Au Palais-Bourbon, M. Hébert, avec infiniment de mansuétude, n'a pas vu samedi dernier le moindre inconvénient à ce renvoi qui, quinze jours plus tôt, devait mettre la monarchie en péril, ou plutôt M. le ministre de la justice a vu que, pour s'épargner une lutte périlleuse, il fallait revêtir la peau d'un mouton.

Les scandales de l'affaire Bérier père, rajeunis par l'imitation et la fuite de son digne fils, ont occupé de nouveau la Chambre, et l'ont fait assister à un débat fort peu parlementaire entre l'intendance militaire et l'administration de la guerre se renvoyant la responsabilité des faits.

**SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE.** — La Banque de France a publié son bilan au 25 juin, et le résumé des opérations qu'elle a réalisées pendant le second trimestre de

de cette année. La situation s'est améliorée depuis le mois de mars : son encaisse s'élève aujourd'hui à 95,465,753 fr. en espèces. A la fin du précédent trimestre, sa réserve n'était que de 70,604,506 fr. Deux causes ont contribué à cette amélioration, l'encaissement de fonds appartenant au Trésor, et la vente des rentes au gouvernement russe. Le crédit du compte du Trésor est remonté à 84,784,753 fr. ; il était descendu à 25,569,055 fr. à la fin de mars dernier. La vente



M. le docteur Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, mort à Paris, le 4 juillet 1847.

des rentes au trésor russe n'a jusqu'ici produit qu'une faible rentrée de fonds à la Banque; il lui est encore dû 44 060,245 fr.; elle ne possède plus en effets publics que sa réserve de 10 millions, et un appoint représentant un petit capital de 271,348 fr. Nous voyons que l'emprunt fait à Londres ne figure plus au passif, ce qui indique qu'il a été remboursé. La circulation des billets a décrié; elle n'était, à la fin du mois dernier, que de 251,906,500 fr.; elle s'élevait

à la fin du premier trimestre, à 247,672,500 fr., et au 25 juin de l'année dernière, à 255,781,000 fr. Les escomptes, dans le deuxième trimestre, se sont maintenus aussi élevés que dans le premier; 558,010,700 f. à Paris, et 107,105,500f. dans les comptoirs. Ils avaient été, pendant les trois premiers mois de cette année de 519,565,000 f. à Paris, et 115,976,000 f. dans les départements. C'est un progrès sur 1846, où les escomptes du deuxième trimestre avaient été de 271,000 fr. à



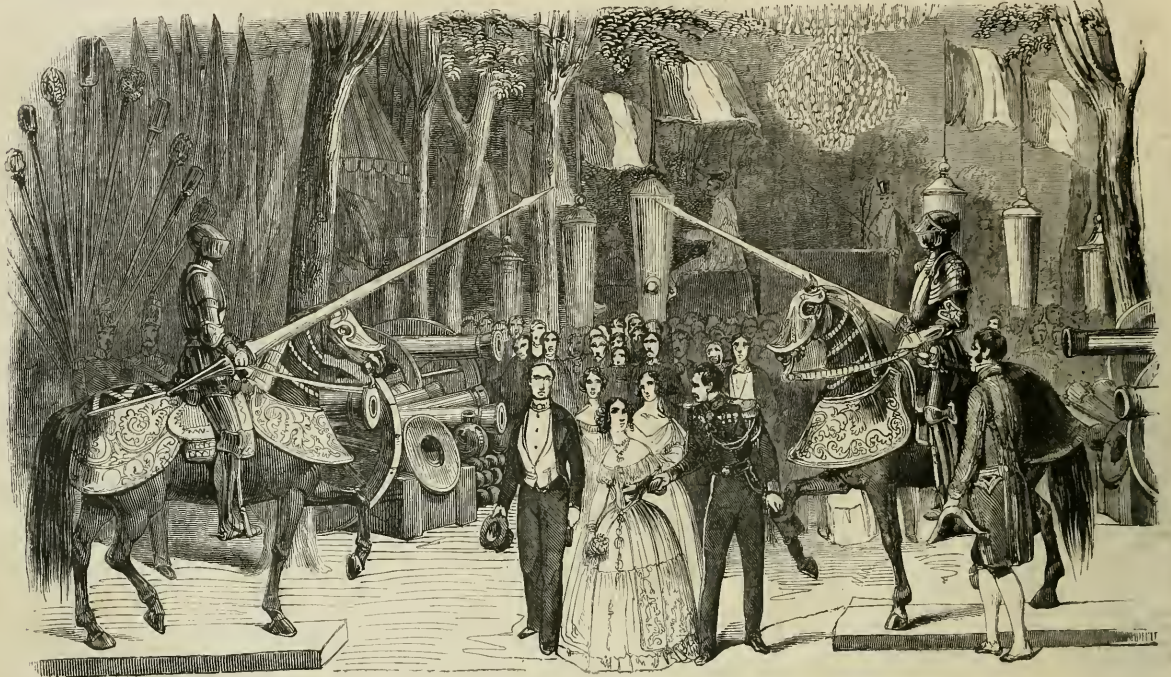


der le camp de Compiègne. Aux Eaux-Bonnes, le prince rencontrera l'archevêque de Paris, M. Alfie, qui doit en revenir, dit-on, pair de France et candidat à l'Académie française. M. Alfie serait en effet le premier archevêque de la métropole auquel ces deux titres eussent fait défaut. Pendant que M. l'archevêque va gagner la pairie aux eaux des Pyrénées, M. de Lamartine va recevoir une ovation sur les

bords de la Saône. Le dernier ouvrage de l'éminent poète continue à faire l'admiration des artistes et des femmes; les artistes le prennent comme un admirable fragment de la plus grande épopée des temps modernes; les femmes sont séduites par le côté élégiaque du récit. « C'est l'histoire amoureuse des Gaules pendant la Terreur, » disent les esprits graves. « Jamais, ajoutent les hommes politiques, on ne donna

plus brillamment sa démission d'homme d'Etat. La muse de l'histoire ne doit pas avoir de lyre, mais bien un burin. » On reproche à l'auteur toutes ses bénédictions, qui ressemblent fort à des exécutions; il est vrai qu'il a tué une seconde fois les gétrons; mais comme il les embaume! M. de Lamartine est le Gannal de l'histoire.

Le théâtre, qui aime à galvaniser les morts, s'apprête à dé-



Fête donnée dans le parc de Vincennes. — Entrée du parc des Minimes.

couper en scènes l'une des plus touchantes élégies chantées par le poète, celle de Charlotte Corday. *L'ange de l'assassinat* doit se montrer au Gymnase, sous les traits de madame Rose-Chéri, et au Théâtre-Français, avec ceux de mademoiselle Rachel. En attendant cette transfiguration d'Hermione en Charlotte, la fille de Sparte promène la tragédie en Hollande. Les applaudissements, les ducats et la lignée frater-

nelle des Félix sont ses compagnons de voyage. Le Racine frappé à l'effigie de Richelieu est fort recherché par les connaisseurs à Berlin. La grande tragédienne leur débite les douleurs de Monime ou le songe d'Alliade à 10 francs le vers. Jamais poète, depuis Homère, ne fut si grassement rétribué, et décidément la poésie nourrit son monde.

Si Paris tend à se dépeupler de ses célébrités, d'autres

célébrités lui sont promises pour combler ce grand vide. De nouveaux chefs arabes sont attendus, et nous espérons qu'il restera assez de Parisiens dans la capitale pour recevoir ces hôtes illustres; il ne faudrait pas qu'ils pussent dire: « Nous avons quitté le désert pour un autre. » Il paraît que le voyage en France devient de bon ton parmi la belle société d'Afrique et chez les lions de l'Atlas. Schérifs ou marabouts, ce



Fête donnée dans le parc de Vincennes. — Le souper des dames.

sont toujours des chefs qui nous honorent de leurs visites. S'il faut s'en rapporter aux discours qu'ils tiennent en France ou qu'on leur fait tenir, la Kabylie serait désormais conquise dans la personne de ses principaux enfants; entre les autorités françaises et ces illustres barbares il se fait un échange d'égarés et de polite ses dignes des peuples civilisés; les démonstrations les plus amicales nous sont prodiguées à l'O-

rientale; pourquoi donc, les talons tournés et rentrés au pays, ces barbares s'arrêtent-ils tout à coup dans la voie des bons procédés, comme si leurs beaux sentiments n'étaient qu'une monnaie de circonstance? Au lieu des douces allégoriques, les deux partis n'échangeant plus que des balles, et on se traite de Turc à Maure. La fréquence de ces changements à vue refroidit un peu l'enthousiasme public qui ne manqua-

rait pas d'accueillir ces représentations successives de l'Orient qui lui sont prodiguées.

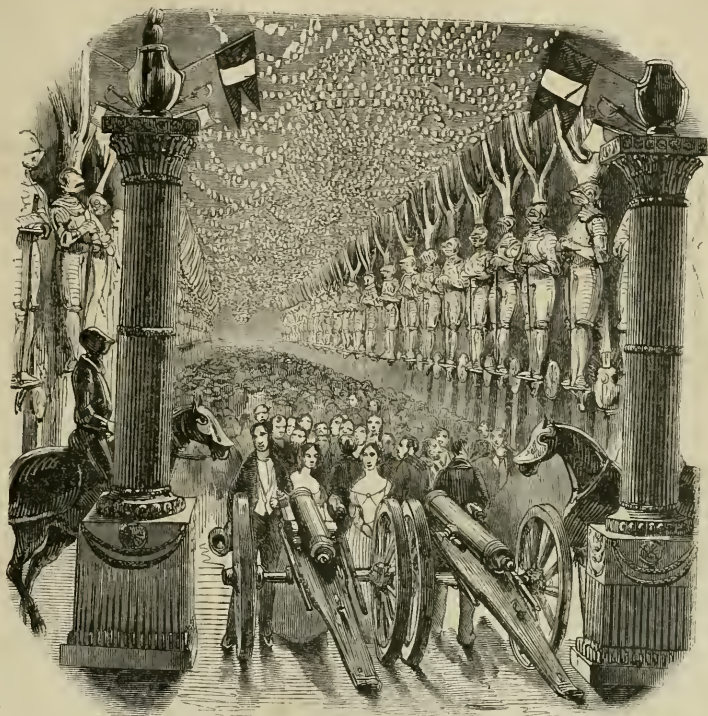
Les Variétés (autre détail africain) viennent de nous régaler d'un vaudeville noir. Ils sont trois: nègre, négresse, négroillon, au service d'un épicier de la rue aux Ours, déporté à Madagascar avec son commerce. C'est un déhantant ridicule, atténué et convaincu de la monomanie du nègre. Il

aime le noir à cause de sa nuance et de ses excellentes qualités. Doux, prévenant, laborieux, fidèle et d'un caractère agréable, telle est l'idée qu'il se fait du nègre. Cet épicier primitif se dit en outre qu'un esclave ne saurait manquer d'obéir à son maître; mais les épiciers sont sujets à l'erreur comme le reste des hommes, et notre nègre se charge de la démonstration. A tous les ordres de son chef il oppose les prescriptions du code noir, qui laisse à l'esclave les bénéfices de l'esclavage et l'exemption de ses charges. Après ce cadre, qui se prêtait à une satire plus ou moins juste du négrophile et du système abolitionniste, voici la silhouette des personnages *bois d'ébène* qui le remplissent plus ou moins, et dont la pièce encadre l'exhibition. Le premier, c'est le noir Saïd-Abd-Allah. Jamais échappé du Congo, de Benguela ou de la côte de Sénégambie n'aurait une carnation plus lustrée, des lèvres plus saillantes, un nez mieux comprimé: c'est le nègre pur-sang; il est tout laine et crépe, mais c'est à peine s'il se tient sur ses deux pattes de devant, il ne sait pas marcher, il ne sait pas chanter, quoiqu'il s'en pique; son regard est stupide, son sourire féroce; il est évident, qu'en se desistant aux plaisirs du public, ce noir abusé se voue à une tâche ingrate. La négresse est une maîtresse fiancée, qui s'attife assez gentiment en Parisienne qu'elle est peut-être; quant au négillon, de la même nuance, il peut grandir pour la civilisation et la vaudeville, et l'on sait que ces petits animaux, quand on les prend jeunes, sont facilement apprivoisés. Certainement, les noirs sont pleins d'intelligence et dignes de rivaliser avec les blancs; quelques personnes,

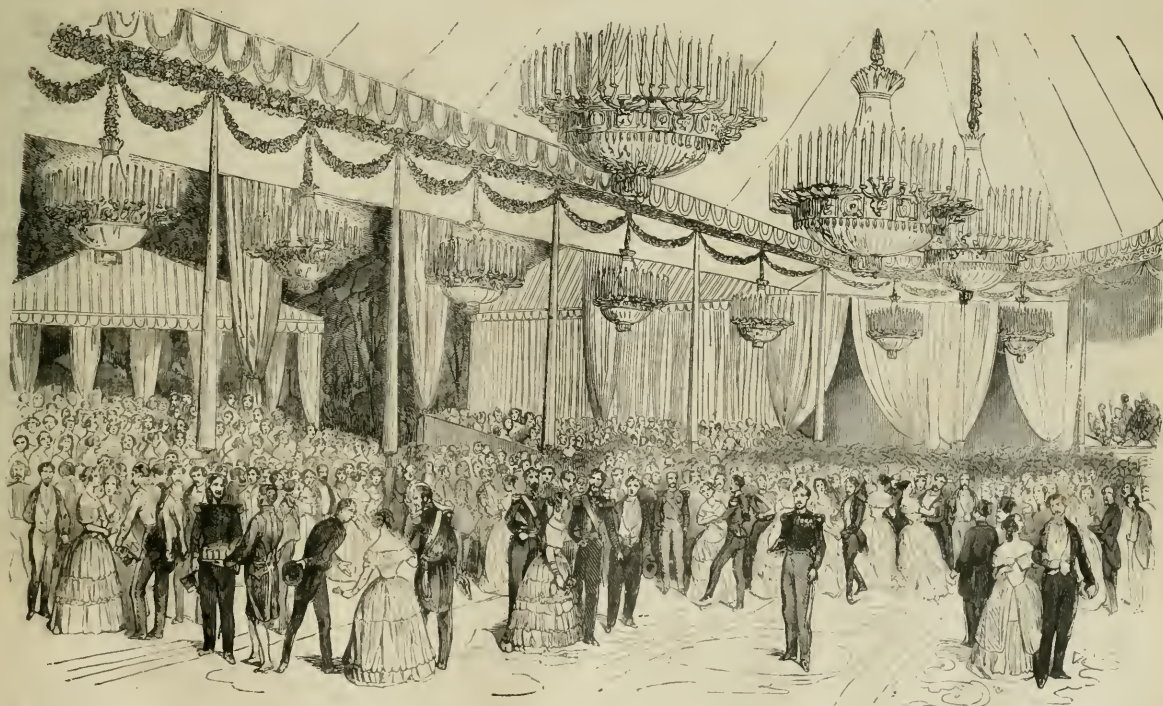
pendant, doutent qu'ils puissent jamais jouer la comédie sans l'avoir appris. Le Vaudeville a placé deux nouveautés sous la sauvegarde

dominicale. Ces sortes de pièces, qui se glissent ainsi dans l'ombre du dimanche, ne disent ordinairement rien de bon. Une jeune fille qui lit des romans, mais qui ne sait pas les lire comme il faut, a pris le mariage en baine, et mademoiselle fait le vœu de rester fille. La détermination, quoique originale, n'est pas impossible; mais mademoiselle a un amant qu'elle chérit, circonstance qui s'arrange mal avec l'autre; bien plus, l'amant confie à sa *mère* qu'il aime une autre belle et va l'épouser. Cette fausse confiance jette la demoiselle dans l'enchantement. « Vous épousez Hortense, quel bonheur! Vous êtes un homme charmant. » Voilà ce que dit la petite folle, et alors on n'y comprend plus rien; mais le père fait si bien, avec sa vieille expérience, et l'amant avec sa passion pleine d'impatience, que l'hymen reprend cette belle proie prête à lui échapper. Cécilien représente, ou peu s'en faut, *Un vœu de jeune fille*. — *Le Chirurgien major* (c'est l'autre vaudeville), n'est pas si mijaurée; c'est un brave qui ne vous tient pas longtemps la dragée haute; il jure, il crie, il fume sa pipe en plein salon; le digne homme ne demande que plaie et bosse; quelle mauvaise tête! mais, l'excellent cœur! Voici un héritage de cent mille écus qui sort de sa trousse, et il marie Charles et Henriette. L'événement s'est passé sous la restauration, le major appartenait à l'armée de la Loire, et il a mystifié un Anglais, qui s'appelle lord Pembrock, comme tous les Anglais. On a beaucoup applaudi Bardou.

Le Ranelagh a aussi son théâtre, qui mérite d'être signalé à l'attention des amateurs. « Cette salle, disait un assistant



Fête donnée dans le parc de Vincennes. — L'avenue des Hommes-d'Armes.



Fête donnée dans le parc de Vincennes. — La salle de bal.

de 1817, est une ellipse dont le grand axe excède d'un tiers la longueur du petit, et l'on a pratiqué la scène à l'extrémité du grand; elle n'a qu'une galerie, mais le parterre y est im-

meuse » Ce même assistant (Hoffmann), qui, il y a trente ans, vit jouer au Ranelagh le *Déserteur*, ajoute: « Je me plaçai près des croisées qui sont percées sur la partie droite de la

salle, et, dans cette position, je pus voir de deux spectacles à la fois: il y avait une noce dans le jardin, et je voyais danser à ma droite, tandis que j'entendais chanter à ma gauche.

A huit heures on allum... les quatre quinquets de la rampe et les quatorze lanternes... les violons prirent le la, ce qui fut assez long, parce qu'ils étaient deux, et l'on commença à chanter... le Valet de chambre et Clarisse Harlowe ont été représentés avec une vogue et un ensemble que l'on trouverait très satisfaisants...

Il arrive souvent à la presse de tuer des gens qui se portent à merveille... il ne serait pas impossible qu'un journal... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Tome VII de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

léna, Eylau, Friedland et Tilsit, tels sont les grands noms sous lesquels M. Thiers a raconté dans ce nouveau volume les événements accomplis depuis le mois de septembre 1806 jusqu'à la fin de l'année suivante...

On est tenté d'être jaloux... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Quant à la chronique des tribunaux, au bilan des assises et au relevé des accidents... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Un an qu'de lieu du château, et au milieu du bois... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Un autre représente l'avenue conduisant à la tente qui avait été disposée comme salle de bal... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Non, vous arrivés à notre quatrièe dinner, c'est-à-dire à la salle de bal parquée... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

l'École polytechnique. Paris avait envoyé à son élitte; c'était ce qu'il y avait de plus distingué de toutes les distinctions et de toutes les beautés sociales... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Nous avons encore à noter la tenue où fut servi le souper des dames... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Tome VII de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

léna, Eylau, Friedland et Tilsit, tels sont les grands noms sous lesquels M. Thiers a raconté dans ce nouveau volume les événements accomplis depuis le mois de septembre 1806 jusqu'à la fin de l'année suivante...

On est tenté d'être jaloux... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Quant à la chronique des tribunaux, au bilan des assises et au relevé des accidents... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Un an qu'de lieu du château, et au milieu du bois... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Un autre représente l'avenue conduisant à la tente qui avait été disposée comme salle de bal... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Non, vous arrivés à notre quatrièe dinner, c'est-à-dire à la salle de bal parquée... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

recueillis de Napoléon... les promesses surtout qu'il disait en air iriques... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Sumatra. MOEURS, COSTUMES, PAYSAGES, INCIDENTS. Suite. — Voir pages 230 et 268.

Plusieurs Chinois, émigrés sans doute, habitaient ce village... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

« Bayoussé! bon Français! Bayoussé! » J'enseu marquée une poignée de poivre... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Un domestique, appelé Nardjij, était assis à la porte de l'ajoupa... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

L'ameublement (si nous pouvons ici nous servir de ce terme) des cases consiste en une natte qui sert de lit et au-dessus de laquelle court une espèce de dais ou pavillon... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Des fusils, lances, sabres, poignards, décoraient les parois de l'ajoupa... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Je ne suis point Achille; pour une femme, je dédaignerais les armes du Grand Tien et la gloire battillée de Napoléon... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...

Est-ce que vous n'avez pas de bibi? (femme) lui demandai-je enfin, impatient de ne point voir briller... M. Thiers a écrit... ce qui nous a permis de faire part de son propre décès...



dont la protection n'a jamais abandonné notre chère patrie dans les moments décisifs, et espérons que la semence du bon et du noble qui vient d'être jetée est tombée sur un sol fertile, et qu'elle grandira et se développera en un arbre couvert de généreux fruits, à l'ombre duquel ne croîtra point l'étranger.

« Mais un sentiment de joie et d'orgueil règne certainement dans le cœur de tous : le sentiment, la conviction que tous les États ici assemblés, toutes les provinces, sont unis de la manière la plus intime par leur brûlant amour pour la patrie, pour le noble roi que la Providence nous a départi, et pour son auguste maison. Car, ce sentiment, tous l'ont proclamé hautement et avec joie. Quelques divergences que soient les voies qui ont été tantôt recommandées, tantôt suivies; quelques labyrinthes qu'elles forment dans leurs croisements, nous avons la confiance que tous ceux qui, animés de ce sentiment, les poursuivent, parviendront à un même but : à la consolidation de l'honneur et de l'indépendance, de la prospérité matérielle et morale de la patrie, à la gloire de la nation prussienne sous une couronne inviolable placée sur la tête de ses rois de la noble maison de Hohenzollern, et soutenue et fortifiée par les États.

« En exprimant cet espoir qui puisse vous accompagner à votre retour dans vos foyers, pour que là aussi vous conti-nuez vos travaux et vos efforts vers ce noble but, je déclare, sur l'ordre de Sa Majesté le roi, que la première diète réunie est close. »

Comme on peut en juger par le ton général et certaines expressions de ce discours, la diète a perdu dans ses dernières séances une partie du terrain qu'elle avait gagné précédemment, et nous avons le regret d'être obligé d'ajouter quelques détails au bulletin de ses victoires publié dans notre numéro du 12 juin (pages 229 et 230).

Complétons d'abord ce bulletin.

Le 29 mai, douze pétitions relatives aux modifications qu'il importe d'introduire dans la loi organique, ayant été rapportées par la quatrième commission des États, une nouvelle discussion s'était engagée sur la question de droit que le roi de Prusse prétendait avoir résolue par son discours d'ouverture. C'est dans cette séance que M. de Savigny, le chef du parti historique, a pris la parole pour la première fois. Il a dit que le chef de la maison de Hohenzollern, tenant sa couronne de Dieu, de Dieu seul, n'avait à justifier aucun des actes de sa volonté, de sa pleine puissance; qu'il avait bien voulu, sans doute, convoquer ses fidèles États, mais pour les interroger, et non pour être sommé par eux de répondre à telles ou telles questions inconvenantes, si non anarchiques; et qu'il ne pouvait, enfin, appartenir, suivant les us historiques, soit aux *burgenses* ou *pagan*, soit aux *équites* ou *castellani*, soit même aux *comites*, *marchiani*, *daces*, ou autres vassaux, grands et petits, de la couronne, de protester, même par voie de pétitionnement, contre un régime établi, suivant le bon plaisir du prince, par un acte revêtu de son seing royal. Tel fut tout le discours de M. de Savigny.

On se voyait bien que le premier discours de M. de Savigny serait une déclaration contre l'esprit de nouveauté; on ne s'attendait pas néanmoins à le voir soutenir ses sophismes historiques avec cette roideur, et sous-entendre avec cette audace. Ministre et intime confident du roi, il devait, pensait-on, prendre conseil des circonstances, et s'imposer quelque réserve; mais non, il a voulu tout braver pour tout dire, pour vaincre ou succomber avec sa doctrine, avec son dogme, avec sa foi. Son discours a produit la plus grande agitation, et l'opposition, le considérant comme une des pièces principales du procès qu'elle instruit, a demandé et obtenu que tout débat fût ajourné jusqu'à ce que ce document eût été imprimé et distribué à tous les membres des États.

Le 31 mai, la discussion a recommencé. Elle a été vive et remarquable. M. Sperling, un député de la province de Königsberg, M. de Wincke, M. de Beckerath, M. Mewissen, ont renversé sans peine l'échafaudage de fictions élevé par M. de Savigny. En vain M. le comte Hordorf de la Save, et le comte de Schwerin, ont fait une dernière protestation en faveur du système féodal. Il était si complètement détruit, que M. de Bodelschwing n'a pas même osé essayer de le relever. Il a parlé sans rien dire. M. Mewissen a produit surtout un grand effet quand, répondant au parti de la peur, il s'est écrié : « On nous menace d'un isolement, eh bien ! quant à moi, j'accepte volontiers l'angure de cet isolement ! mais, pour le craindre, ne sommes-nous plus le peuple de 1719 et de 1756, qui a fait si glorieusement face à l'Europe entière? et notre roi n'est-il pas prêt, comme son aïeul, à se mettre à la tête de ce peuple pour le conduire à la victoire? »

La commission des pétitions n'avait admis que le principe de la convocation des États tous les deux ans, mais elle n'avait pas admis que ce principe fût *acquis* : il s'agissait donc, suivant la commission, de *prier* le roi, et d'obtenir par voie d'humble requête une périodicité régulière. M. de Vincke avait proposé un amendement, aux termes duquel le droit de réunion périodique devait être considéré comme garanti par la législation antérieure. Mais, au moment du vote, M. de Vincke retira son amendement. Alors il fut repris par quelques membres et mis aux voix : deux cent soixante suffrages l'appuyèrent, deux cent quarante-sept le rejetèrent. Cet amendement n'a donc pas obtenu la majorité légale, la majorité des deux tiers. Toutefois, cette défaite était encore une victoire, car la note collective dont cet amendement n'était qu'un résumé succinct n'avait réuni que cent trente-sept signatures.

Un amendement de M. Schwerin, qui reproduisait celui de M. de Vincke, mais en des termes plus modérés, fut admis par trois cent vingt-sept voix contre cent soixante et onze : majorité encore insuffisante.

Enfin, un amendement de M. Hansemann ayant quelque peu modifié, dans le sens libéral, la pétition présentée par la commission, cette pétition fut adoptée par les deux tiers. Ce

qui rendait ce vote significatif, c'est qu'il était dit que le roi était prié d'admettre et de consacrer le principe de la convocation tous les deux ans, en se référant à la législation antérieure. Ainsi, les droits antérieurs étaient à la fois niés et méconnus : niés comme explicites, reconnus comme implicites. Ces distinctions répugnent à l'esprit français. Mais chaque peuple a son génie, et ces subtilités, qui semblent, de ce côté-ci du Rhin, puériles, indignes de gens sérieux,

analogues à ceux de l'assemblée générale. Le lendemain, elle demandait l'abrogation des articles qui concernent la députation chargée de l'administration de la diète publique. Ainsi la diète entendait qu'il lui appartenait de résoudre toute question financière, et qu'elle ne devait être suppléée par personne dans l'exercice de ce droit. Tel était le sens explicite d'un amendement formulé par M. de Vincke, amendement qui avait obtenu l'unanimité des suffrages : « Tous les



Séance des États-Généraux de la Prusse

ont un attrait particulier pour des logiciens formés aux écoles de Königsberg ou de Berlin, sous la discipline de Kant ou de Hegel.

Quelques jours après, la Diète prenait encore deux résolutions d'une haute importance. Une majorité considérable se prononçait un jour contre l'existence de ces comités généraux, qui doivent, aux termes de la patente, fonctionner dans l'intervalle des sessions, et remplir des pouvoirs presque

empruntés seront contractés sur la proposition de la couronne, avec le consentement de la Diète.

Mais un des votes les plus mémorables de la session a été sans contredit celui qui a rejeté, à la majorité de 550 contre 179, le projet de loi du chemin de fer de l'Est. MM. de Vincke, Saucken et d'Auerswald s'étaient tout signalés dans la discussion qui avait précédé le vote. « Il y a, s'était écrié M. de Vincke, une question qui domine toutes les questions,



et cette question est celle-ci : Le gouvernement demande la garantie des États pour contracter un emprunt ; bien ! que cette garantie lui soit refusée, tant qu'il n'aura pas reconnu les droits de la représentation nationale ! que l'assemblée, dépourvue de ses prérogatives inaliénables, par un décret du bon plaisir, déclare qu'elle ne peut, en cet état, engager le pays et offrir une garantie quelconque aux créanciers du gouvernement. » Mais l'opposition désirait surtout entendre

avant toute question économique se placent les questions d'un autre ordre, les questions politiques ; que les appétits du corps exigent une satisfaction moins prompte que les appétits de l'esprit, et que le premier devoir des rois est de donner à leurs peuples ce que les peuples, comme dit le comte d'Egmont, aiment le moins recevoir de la main des rois, la liberté ! « Assurément, a dit M. Saucken, nous serions heureux de posséder ce chemin de fer, qui doit, comme on

résoudre avec plus de précision, avec plus de clarté. Aussi, tous les orateurs qui, dans la séance du 7 et dans celle du 8, avaient pris la parole, s'étaient-ils vus forcés de se presser dans le cercle étroit tracé par les députés de la Prusse. Tous les efforts du ministère avaient été inutiles, et malgré les supplications de M. de Bodelschwing, qui la priait de ne se pas irriter, par une opposition factieuse, un monarque animé des meilleures intentions, la Diète avait repoussé le projet d'emprunt à la majorité des deux tiers.

Enfin, un autre projet, qui avait pour but de substituer un impôt sur les revenus aux droits de mouture et d'abattage, avait été également repoussé pour les mêmes motifs, et bien qu'elle n'eût pas osé proclamer l'émancipation immédiate et complète des juifs, demandée par MM. Beckerath et Camplausen, bien que 219 voix contre 218 se fussent prononcées pour le principe d'exclusion, la Diète avait rejeté à une majorité considérable la plupart des articles du projet de loi que le ministère avait soumis concernant la condition civile, religieuse et politique des juifs. Mais arrivée là, elle s'est arrêtée, le courage ou l'intelligence de la situation lui a manqué.

La curie des trois ordres demandait la convocation de la diète tous les deux ans ; les seigneurs ont pensé qu'il suffisait de réclamer une convocation régulière et d'invoquer la couronne à marquer elle-même les termes, les délais de ces réunions périodiques. La curie des trois ordres sollicitait la suppression des délégués ; les seigneurs ont voté le maintien des comités permanents, mais en priant le roi de s'en tenir à l'ordonnance de 1842, et de ne pas laisser exorciser par les comités les pouvoirs nouveaux, abusifs et, pour tout dire, anarchiques, qui leur sont attribués par la patente du 5 février. La curie des trois ordres contestait à la couronne le droit de faire aucun emprunt sans l'assentiment des États-Généraux ; les seigneurs ont décidé qu'en temps de guerre la couronne pourrait, par un acte simple de sa volonté, mettre à la charge du trésor public telles obligations qu'il lui conviendrait de contracter. Ainsi, les deux chambres se sont trouvées en désaccord sur les questions fondamentales.

Le résultat de ce conflit pouvait être favorable à la cause de la liberté, si la seconde curie, rejetant la responsabilité des événements ultérieurs sur la lique des courtisans, eût persévéré dans ses premiers votes. Mais la seconde chambre n'a pas eu le courage de prendre ce parti. Les mots de révolution et de guerre civile ayant été prononcés, les libéraux les plus fermes se sont tout à coup sentis défiant, et quand les pétitions leur sont revenues, amenées, mutilées par les seigneurs, réduites aux plus humbles des requêtes, ils ont eu une faiblesse de les accepter en cet état, et d'annuler ainsi le résultat le plus prochain de ces vives controverses auxquelles nous assistions d'ici avec tant d'intérêt.

On leur avait promis, il est vrai, d'acquiescer du moins, immédiatement, aux vœux modestes de la haute chambre ; et pour le reste, on leur disait d'espérer, d'attendre avec confiance. C'est par de tels discours que l'on a gagné MM. de Vincke, Beckerath, Hansemann, Camplausen, et d'Auerswald. De tous les hommes du parti libéral, M. Mewissen a seul protesté jusqu'à la fin contre toute transaction, et il s'est vu soutenu, dans cette vaillante persistance, par trente obscurs députés du Rhin ou de la Silésie, rudes paysans dont l'intelligence ne s'est pas ouverte aux subtilités de la stratégie parlementaire.

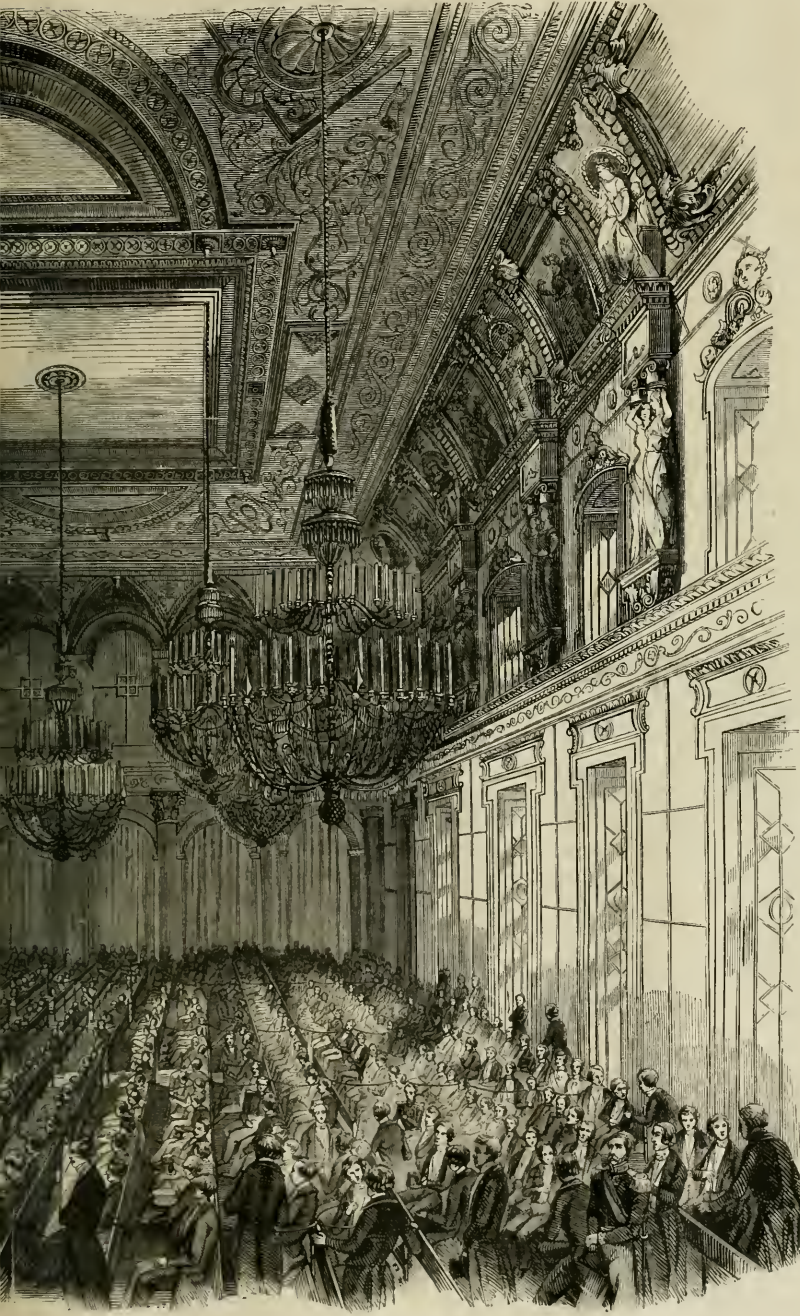
Le 24 juin, les deux curies de la Diète avaient été convoquées chacune séparément pour entendre la lecture de la réponse royale. Voici la substance de cette réponse :

« Le roi déclare qu'il ne contractera aucun emprunt et dans aucun cas, sans autorisation de la diète générale. Quant à la périodicité, le roi rappelle la promesse qu'il a déjà faite de réunir la diète dans l'espace de quatre ans. Il parle du plaisir qu'il aura de voir la diète réunie souvent autour de son trône, mais il remet la solution définitive de cette question au temps et à la réflexion. Enfin le roi ordonne la nomination des comités selon la teneur de l'ordonnance du 5 février. »

La nomination des comités a été faite dans la séance du 25. Soixante et un députés seulement ont refusé de prendre part au vote, parmi lesquels, à la vérité, nous remarquons la plupart des principaux orateurs, notamment MM. Hansemann, Mewissen, d'Auerswald, de Saucken, de Milde, de Kraszewski et de Brodowski. Presque tous les autres opposants appartiennent à l'ordre des paysans de la province rhénane. MM. Camplausen, de Beckerath et un très-grand nombre de leurs collègues ont joint à leur vote des réserves portant d'abord, que les comités permanents ne pourront empêcher la réunion ni remplacer les droits de la diète générale ; ensuite, que des emprunts ne pourront être contractés en son absence. Les déclarations ne sont pas toutes également nettes et précises ; parmi les plus explicites, on cite celles des provinces de Prusse, de Westphalie et de Posen.

C'est le lendemain qu'a eu lieu la clôture de la diète. La veille, le roi étant parti pour Breslau, après avoir invité à souper les députés qui n'avaient pas été conviés au dîner du 20, à l'exception toutefois des cent trente-huit députés qui ont signé la célèbre déclaration des droits. La décision royale sur toutes les autres propositions sera promulguée en un récépissé général qui ne sera publié que dans quelques mois.

Tel est l'état de la question. — Nous avons exposé les faits avec impartialité. La fin de la session n'a pas réalisé, nous l'avouerons, toutes les espérances si légitimes qu'avait fait naître le commencement. Malgré les fautes commises et les échecs essayés par l'opposition, nous n'en persistons pas moins dans l'opinion que nous avons émise en terminant notre précédent article. Nous connaissons trop bien la Prusse pour pouvoir douter du résultat définitif de cette lutte qu'elle vient d'engager, et dans laquelle elle a déjà remporté de si beaux et de si utiles triomphes. Elle obtiendra une constitution libérale, car non-seulement elle est digne de la posséder, mais ceux qui la gouvernent n'opposent peut-être que la résistance nécessaire à tout progrès durable.



La salle Blanche du Palais-Royal de Berlin.

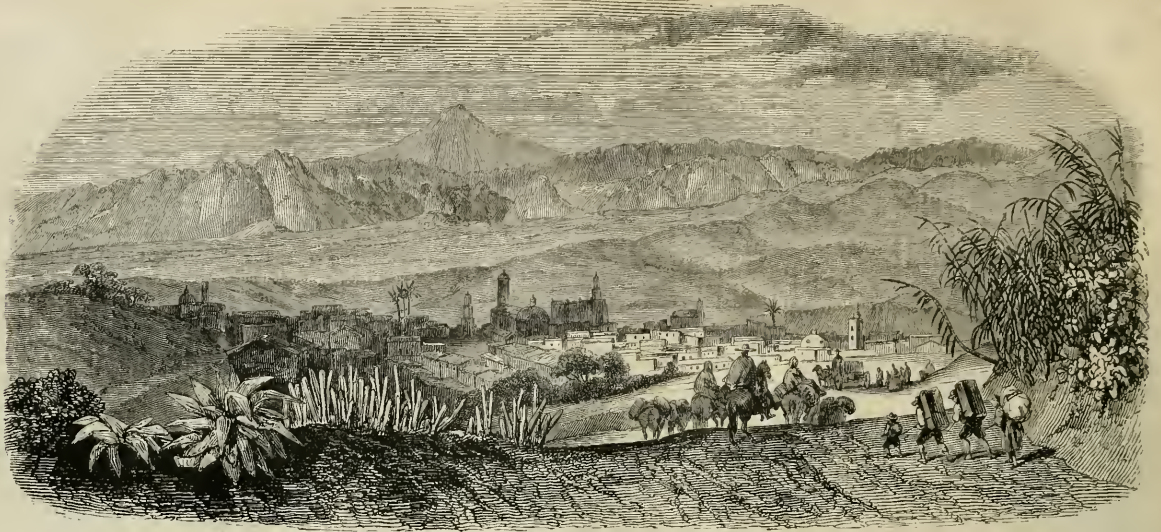
MM. Saucken, de Bruneck et d'Auerswald. Car la parole de ces trois députés de la province de Prusse, de la province la plus intéressée, comme l'avait bien fait observer M. de Gneisenau, à l'exécution du chemin de l'Est, devait avoir une influence décisive sur la partie flottante de l'assemblée. La confiance de l'opposition n'a pas été trompée. Se succédant à la tribune pour développer chacun à leur tour la même thèse, ces trois orateurs ont déclaré dans les meilleurs termes qu'a-

le dit si bien, richement doter notre province, aujourd'hui si désolée ; mais s'il faut consentir l'emprunt pour obtenir cet avantage, nous le refusons. Notre situation est celle d'un homme qui habiterait une cabane et à qui l'on viendrait offrir un palais au prix de son honneur. Certes, il repousserait avec indignation cette offre injurieuse. Eh bien, ce qu'il ferait, c'est ce que nous faisons. »

Il était impossible d'être plus net, d'énoncer la question à

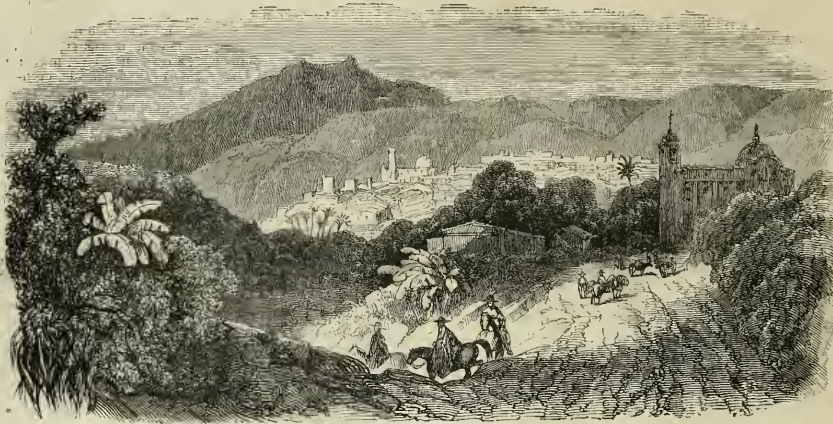






Une fête de Santa-Ana. — Vue de Jalapa et du volcan d'Orizaba, prise sur la route de Perrote.

A six heures moins un quart, une fanfare annonça la sortie de Santa Anna, et presque au même instant la porte cochère de l'Encero, s'ouvrant à deux battants, donna passage à un cavalier monté sur un cheval blanc magnifiquement caparotté à la mexicaine. Ce cavalier, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, portait un costume peu en harmonie avec la selle de bois et les grands étriers revêtus de cuir. Il était vêtu d'un habit à larges revers, par dessus lequel il portait une redingote grise; de grosses épaulettes d'or, détachées de leurs pattes pour faciliter l'introduction des bras dans



Une fête de Santa-Ana. — Vue de Jalapa et du centre de Perrote, prise sur la route de l'Encero.

les manches du sur-tout, pendaient négligemment sur sa poitrine; son front était coiffé d'un petit chapeau monté, calqué sur celui que l'Europe entière a si bien connu au commencement de ce siècle; enfin, la culotte blanche et les grandes bottes complétaient tout à fait cet étrange déguisement, fantaisie présidentielle d'un homme que ses concitoyens ont surnommé le Napoléon du Mexique, et qui n'a jusqu'ici trouvé d'autre moyen de justifier cette épithète que de s'habiller à la façon du grand homme. Derrière Santa-Ana marchait un triple rang d'aides de camp et d'officiers d'ordonnance. En

un clin d'œil tous les invités furent à cheval et s'approchèrent chapeau bas de Son Excellence. Celle-ci les salua de la main et prit au galop le chemin de la vallée dans laquelle la chasse devait avoir lieu.

C'était une de ces crevasses profondes dont le sol du Mexique est sillonné et qu'on appelle barrancas dans le pays. Larges précipices creusés progressivement sur ces terres de formation récente, par le lit d'un torrent qui grande dans le fond. La nature, plus riche dans ces lieux bas, humides et encaissés, y produit des végétaux gigantesques sous lesquels se réfugient par milliers les serpents et les bêtes sauvages, qui, protégés par un réseau impénétrable de lianes, défont toutes les armes humaines, excepté le feu. Les rancheros de l'avant-garde incendieraient en arrivant le fourré le plus épais, et se postèrent à l'entour avec leurs chiens. D'abord on n'entendit que le pétilement du bois mort, le sifflement des branches vertes qui avaient peine à s'enflammer; mais bientôt, la brise aidant, le feu gagnait de proche en proche, monta le long des lianes, enveloppa les tiges des arbres placés sur la lisière. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que des ru-



Une fête de Santa-Ana. — Les invitées.



Une fête de Santa-Ana. — L'arrivée des coqs.

gissements effroyables sortaient de l'ardente fournaise : des agoutis, des léopards furieux escadaient les arbres, promenaient autour d'eux des regards flamboyants, redescendaient pour remonter encore, cherchant de tous côtés une issue ouverte pour la fuite et n'en trouvant nulle part dans ce terrible cercle d'étincelles et de fumée. Les chiens, tremblant de peur, se pressaient, le poil hérissé, contre les pieds des chevaux en hurlant tristement; les hommes eux-mêmes avaient le frisson. Enfin un once, plus intrépide que les autres, se décida à franchir les flammes d'un bond prodigieux et passa entre deux paysans, qui poussèrent aussitôt de grands cris en invitant tout le monde à se mettre à sa poursuite. Ranimés par les encouragements des chasseurs, les chiens s'élan-



Une fête de Santa-Anna. — Le départ pour la chasse au lazo.

rent sur les pas de l'once, timidement d'abord, puis se rapprochèrent petit à petit; bientôt la bête fauve ne leur inspira plus la moindre crainte. Ce fut alors son tour de trembler. Deux ou trois cents chiens et tout autant de cavaliers aboyaient ou criaient en galopant intrépidement sur ses traces. Les lazos tournoyaient en sifflant dans l'air, attendant le moment de tomber autour de son cou. Les garrochas en arrêt menaçaient ses flancs, dont le poil brûlé s'attachait aux broussailles. Bientôt l'animal, brisé de fatigue, étourdi par le fracas, paralysé par la terreur, ne courut plus que par bonds et par saccades irrégulières. Quelques chiens furent victimes de l'épuisement de ses forces; deux d'entre eux, l'ayant serré de trop près, restèrent étendus sur la poussière, blessés à mort par



Une fête de Santa-Anna. — Forêt en feu pour faire sortir le gibier.

ses terribles ongles. En ce moment, le maître de musique des filles de Santa-Anna, le colonel de la veille, jaloux sans doute de gagner ses éperons et de justifier le choix de Son Excellence, devança les autres chasseurs et, se trouvant à portée, jeta son lazo. Le nœud coulant enveloppa la puissante encolure de l'once. Mais l'Italien inexpérimenté ayant hésité au lieu de partir au galop en sens inverse pour conserver la distance entre la bête sauvage et lui, celle-ci bondit sur la croupe du cheval du malencontreux chasseur, s'y maintint avec ses griffes, et, fort heureusement pour l'homme, ne songea qu'à se venger de l'infortuné quadrupède. Le pauvre cheval, sous le poids de ces douloureuses morsures, plia les jarrets et renversa son cavalier dans le sable de la barraça. Un cri d'épouvante générale salua cette chute, tout le monde crut l'Italien perdu; Santa-Anna lui-même, qui s'était prudemment tenu jusqu'alors à l'arrière-garde, sous le prétexte de sa jambe malade, pressa son cheval pour venir au secours de son protégé. Mais il était écrit que la république ne devait pas pleurer de sitôt la perte de sa nouvelle recrue.



Une fête de Santa-Anna — Le tigre pris et traîné au lazo.

Le cheval en tombant avait jeté l'Italien assez loin de lui, et celui-ci, profitant habilement de la pente roide que le terrain présentait en cet endroit, se laissa rouler hors de la portée de l'once. Pendant ce temps, de nouveaux lazos étaient tombés sur la bête fauve, un vigoureux ranchoero la tenait déjà captive dans son nœud coulant; plus accoutumé à cette chasse que le pauvre professeur de musique, il partait au galop, traînant après lui sa proie, qui se débattait en vain, et cherchait inutilement à s'accrocher aux arbres et aux rochers de la vallée. Emportée par une course rapide, bondissant de pierre en pierre et de tronc en tronc, lacérée par les chiens, elle ne présenta bientôt plus qu'une masse informe de chair sanglante qui palpitait encore, mais qui ne vivait déjà plus. Le paysan s'arrêta alors, trancha la tête de la bête fauve et la présenta au président. Ainsi se termina cette chasse qui avait manqué coûter à la république un de ses colonels. Pendant le trajet du lieu de la chasse à l'habitation, le vaillant maître de musique fut l'objet des félicitations générales. (La suite à un prochain numéro.)

Bulletin bibliographique.

Essai sur l'appréciation de la fortune prise au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir de l'argent...

Cette seconde édition peut être, à juste titre, considérée comme une première, car les deux mémoires dont se compose l'intéressant ouvrage de M. Leber, avaient été publiés...

Le premier des deux mémoires contenus dans ce volume a pour titre: Essai sur l'appréciation de la fortune prise au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir de l'argent...

Pour démontrer cette proposition, M. Leber n'a eu qu'à mesurer la distance qui séparait un moyen âge une dépense somptueuse d'une dépense commune par le rapprochement des deux espèces...

En 1505. — Vues chroniques de France, historiques et autres romans, achetées de Guillaume Desmamps, libraire, 255 fr.

En 1507. — Un Titu-Live et un Bessée de Constatin, traduites et corrigées en français, achetées de Pierre de Veronne, 500 francs = 2,400 livres 0 sous 0 deniers, au pouvoir de 14,670 francs.

En 1508. — Un livre nommé L'Apostole maistre Nichole de Liz, acheté de Guillaume Dantel, prêtre, la somme de 700 fr.

En 1510. — Un livre de Guillaume Vivian, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, bachelier en théologie, pour labourer en la translation et explication d'une bible en français...

En 1491. — Payé à Jacques Richier, pour avoir fait un grand livre en français; savoir: pour l'avoir garni de trois ans de papier et couvert d'un cuir vermeil, et emprunté de plusieurs fers, garni de dix clous et de quatre fermoirs et cloppelle de plusieurs autres dix-neuf livres, la somme de 48 sous par 15, ou 5 livres tournois = 24 livres 5 sous 0 deniers, au pouvoir de 143 francs 70 centimes.

Non-seulement les profits de la nature et de l'art, qui durent toujours le partage exclusif de la richesse, mais beaucoup de choses dont l'usage est maintenant commun à toutes les classes de la société, ne pouvaient être pour nos aïeux que des objets d'un très-grand luxe...

Tous les faits qu'il avance, M. Leber les prouve ainsi par des chiffres. Rien de plus instructif et de plus intéressant à lire que ses trois tables de prix de la vie au moyen âge...

Table with 5 columns: DOCUMENTS, ANNÉES DES FAITS, TAUX D'ARGENT, INDICATION DES OBJETS, LAVALIATION DES PRIX ANCIENS. Rows include 'Un cheval', 'Une livre de drogues', 'Une année de laite blanche', 'Une carpe', 'Pour demi-gros de voluurs avec 6 sous', etc.

La seconde partie est intitulée: Examen critique des tables du prix du marc d'arg et des évaluations monétaires depuis l'époque de saint Louis. Dans cette seconde partie, M. Leber examine le mérite de l'indication et de l'usage commun des tables du prix du marc d'argent...

Les notes qui complètent ce remarquable ouvrage sont au nombre de dix-huit, et les données propres au travail de M. Leber reviennent, dit l'éditeur, une idée vague d'exagération naturelle relativement aux produits incomplets de la routine...

Prononciation de la langue française ou dix-neuvième siècle, tant dans la langage soutenu que dans la conversation, d'après les règles de la prosodie, celles du dictionnaire de l'Académie, les lois grammaticales et celles de l'usage et du goût...

A réunir en un corps de doctrine complet, méthodique et conforme aux règles de la prononciation d'usage par le Dictionnaire de l'Académie, par nos plus célèbres grammairiens, et par les lois de l'usage et du goût...

Quant M. de Malvin-Cazal a été le grand et intéressant travail, il le soumit d'abord à un juge dont per-ou-ne contesta la compétence, M. Ambroise Firmin Didot. Le 5 août 1846, M. Ambroise Firmin Didot répondit à M. de Malvin-Cazal: « Votre ouvrage est un service public qui sera apprécié surtout dans les pays étrangers, où il contribuera à fixer la prononciation toutoument à celle de Paris...

hien il serait à désirer que de siècle en siècle nos aïeux, qui eussent basé un jour semblable nos conventions d'ors qu'ils eût établi la prononciation de Joinville et de Froissard, de Montaigne et de Ronsard, celle même de madame de Sévigné...

« Il fallit une persévérance, un esprit d'observation et une exactitude mathématique, pour obtenir un résultat aussi complet, aussi minutieux, qu'il faut l'éloge de l'ouvrage, mais que rien n'y est noté, car il vous avise, en la matière de devouir prescrire toutes les tons de votre vie, et ce pendant recherches, qui, n'ont été appréciées que d'un petit nombre de personnes, n'en sont pas moins d'une utilité générale très-réelle.

« Votre ouvrage, monsieur, est en quelque sorte une annexe au Dictionnaire que l'Académie française a publié en 1835. Il est pour la prononciation, ce qu'est le Dictionnaire de l'Académie pour l'explication de la valeur des mots. A mon avis, ce livre doit être placé dans toute bibliothèque publique de France et des pays étrangers.

Port de cette appréciation, dont nous n'avons rien à retrancher, M. de Malvin-Cazal nous dit, au sujet de l'Académie. Une commission spéciale fut nommée pour l'examiner. Cette commission, présidée par M. Lebrun, chargée M. Cousin de lui faire un rapport, et, sur le rapport de M. Cousin, elle se lut à ce que le beau et utile travail de M. de Malvin-Cazal fut imprimé aux frais du gouvernement par l'imprimerie royale.

Le titre d'olive! avant remarqué, fort justement, dans son livre sur la langue française, que nous avons deux manières de prononcer: — Particulièrement, qui, peut-être, ne se trouve que dans notre langue; — l'une pour la conversation ou langage familier, l'autre pour le discours soutenu ou l'éclamation; « celui-ci, ajoutait-il, donne la forme et du poids aux paroles, et lui se chaque syllabe tendre que elle peut comporter, au lieu de se perdre dans les mots, et de se perdre dans les syllabes, et de se perdre dans les syllabes et de se perdre dans les syllabes...

« Etant donné l'épécure, on, pour mieux dire, l'orthographe d'un mot, on l'une phrase, on l'une période, on l'une phrase, on l'une période et selon les règles de la prosodie, du Dictionnaire de l'Académie, de la grammaire, du goût, et de l'usage, épure de la capitale.

M. de Malvin-Cazal a divisé son livre en deux parties, la première, qui n'a qu'un chapitre, est consacrée à la prononciation des mots seuls; la seconde, qui traite de la prononciation des phrases, est divisée en deux parties intitulées: 1° de la liaison des voyelles finales d'un mot devant d'autres mots commençant par d'autres voyelles; 2° des voyelles nasales qu'il faut lier et de celles qui ne se lient pas; 5° d's consonnes.

Il n'a pas été impossible, on le conçoit, de donner l'idée d'un pareil travail, soit par une analyse, soit par des citations. Pour faire mieux comprendre l'importance et l'utilité de ce travail, il faut en dire le but et d'en résumer le contenu. Quant à son mérite, l'appréciation de M. Didot, le rapport de M. Cousin et la décision de l'Académie nous dispensent de tout éloge. M. de Malvin-Cazal a obtenu des suffrages si flatteurs pour son amour-propre d'auteur, qu'il n'a plus besoin de nous dire, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, au moins nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, que la réalité, nous ne pouvons d'ailleurs nous empêcher de dire, que la réalité, nous ne pouvons d'ailleurs nous empêcher de dire, que la réalité, nous ne pouvons d'ailleurs nous empêcher de dire...

La France et la Sainte-Alliance en Portugal, par EDGAR QUINET. — Paris, 1847, Joubaud, 75 c.

Sous ce titre: La France et la Sainte-Alliance en Portugal, M. Edgar Quinet vient de publier une spirituelle et éloquent brochure qui pour but de constater cette époque nouvelle et mémorable où le droit n'existe pour personne. C'est le résumé de l'histoire du Portugal depuis 1850 jusqu'à 1840.

Mais cette brochure, nous nous remarquons par le style que nous la pensons, sera-t-elle lue? et si elle est lue, elle souffrira-t-elle, selon une expression de M. Edgar Quinet, la conscience pétrifiée de ses lecteurs? Telles sont notre différenciation et notre lassitude, notre complaisance, notre tiédeur, que nous n'osons pas l'espérer, mais que les hommes de cœur comme M. Quinet ne se lassent pas de le dire, nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, que la réalité, nous ne pouvons d'ailleurs nous empêcher de dire, que la réalité, nous ne pouvons d'ailleurs nous empêcher de dire...

Opinion sur les religions d'Etat, par M. le comte d'ALTON-SAEFF, pair de France, — in-8°.

Article 5 de la charte constitutionnelle: « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ». Un article qui, si l'on a l'habitude de l'interpréter comme on l'a fait, il s'agit des opinions religieuses et non des opinions politiques, est une déclaration qui a pour but de garantir la liberté de conscience, et non de garantir la liberté de culte, et non de garantir la liberté de culte, et non de garantir la liberté de culte...

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE définitevement constituée par acte authentique passé devant MM<sup>rs</sup> HUET, notaire à Paris, et son collègue, le 13 juin 1847 — Directeur-gérant : M. Eugène BOZZI de LAFOLIE.

JOURNAL DES COURS PUBLICS ET LEÇONS ORALES DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE.

CAPITAL SOCIAL : 200,000 FRANCS, divisé en 800 ACTIONS de 250 FRANCS au porteur. Quatre actions donnent droit à la réception gratuite du journal pendant six ans.

PROFESSEURS DONT ON PUBLIERA LES COMPTES RENDUS DES COURS DANS LE JOURNAL :

MM. Albet ou Aulot. — Mathématiques.
Albid. — Économie latine.
Biot ou Belangny. — Physique et mathématiques.
Quatremaire. — Langues hébraïque, chaldaique et syriaque.
Barthélemy Saint-Hilaire. — Philosophie grecque et latine.
Edgar Quatrecas. — Langues et littératures de l'Europe méridionale.
Stanislas Julien. — Langues et littératures chinoise et tartare mandchou.
De Parthey. — Droits de la nature et des gens.
Biot. — Astronomie.
Mayer. — Poesie latine.
Carpentier Robert. — Langue et littérature slave.
Poisson. — Chimie.
Coste. — Embryologie comparée.
Émile de Beaumont. — Histoire naturelle des corps organiques.

MM. Philarete Chasles. — Langues et littératures française germanique.
J. J. Ampère. — Littérature française.
Cassio de Perceval. — Langue arabe.
Eugène Bornouff. — Langue et littérature sanscrites.
Jules Moit. — Langue persane.
Alix Deshayes. — Langue turque.
Michelet Chevalier. — Économie politique.
Maguier. — Médecine.
Regault. — Physique générale et expérimentale.
Belissand. — Langue et littérature grecque.
Ducrocq. — Histoire naturelle des corps organiques.
Michelet. — Histoire et morale.
Lerminier. — Histoire des législations comparées.
Sturm. — Mécanique.

MM. Poncelet. — Mécanique physique et expérimentale.
Dumas ou Laureat. — Chimie.
Biot ou De Arny. — Astronomie physique.
De Blainvill. — Anatomie, physiologie comparée et zoologie.
Pouillet ou Bisnet. — Physique.
Libet ou Desprez. — Calcul des probabilités.
Auguste Saint-Hilaire ou de Jussieu. — Océanographie végétale.
Le Verrier. — Astronomie mathématique.
Michelet ou Payer. — Botanique (anatomie et physiologie végétale).
Lefébvre de Fouzey. — Calcul différentiel et intégral.
Chasles. — Géométrie supérieure.
De Blainvill. — Anatomie, physiologie comparée et zoologie.
Poncelet. — Droit ecclésiastique.

MM. Jules Simon. — Histoire de la philosophie antique.
Sain-Marc Girardin. — Géographie.
Gulstan. — Littérature grecque.
Bainard. — Histoire de la philosophie moderne.
L'abbé Garay. — Éloquence sacrée.
Saint-Marc Girardin. — Poésie française.
Patin. — Poésie latine.
Wallon. — Histoire moderne.
L'abbé Baret. — Langue hébraïque.
Egger. — Littérature grecque.
L'abbé Jager. — Histoire ecclésiastique.
A. Garnier. — Philosophie.
Haver. — Éloquence latine.
L'abbé Maret. — Théologie dogmatique.
L'abbé Lecœur. — Théologie morale.

Le Journal des Cours sera prêtés pour les familles; les cours supérieurs de l'Université, surtout ceux de la Sorbonne et du Collège de France, sont

le complément de toute éducation solide. Jusqu'à présent, les frères de famille n'ont pu venir seuls faire profiter leurs enfants de bienfaits de l'instruction.

tion centrale, car le séjour de la capitale et les voyages sont coûteux. Au moyen du Journal des Cours, tout élève de littérature pourra suivre les progrès

de la science et participer aux avantages que lui offre l'instruction publique sans avoir d'autre dépense à faire que le prix de sa souscription.

Table with 2 columns: Description of services (e.g., Membres du corps enseignant, Éléves des cours) and Price (e.g., 75,000, 500,000).

CLASSES AUXQUELLES LE JOURNAL EST INDISPENSABLE ET CALCUL DE SES BÉNÉFICES.

Table with 2 columns: Category (e.g., Magistrats et avocats, Étude du Droit) and Amount (e.g., 50,000, 500,000).

CONCERNE LA MINÉRALOGIE.

Table with 2 columns: Category (e.g., Corps savants de l'Europe) and Amount (e.g., 40,000, 6,000).

immense des personnes qui souscrivent pour avoir la collection de cet Echo de la science dans leurs bibliothèques.

Or, 3 600 abonnés seulement, les actions du Journal des Cours et leçons de l'Université Royale de France rapportent 20 pour 100 par an.

250 fr. de JOURNAL DES COURS ET LEÇONS ORALES DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE, à M. BOZZI DE LAFOLIE et C<sup>o</sup>, au siège social, rue Coq-Héron, 3, à Paris.

Livres d'instruction PRIMAIRE ET SECONDAIRE. — La spécialité classique, à laquelle s'est adonnée depuis longtemps la maison Delalain, lui a permis de réunir ainsi un choix étendu et varié de livres d'instruction primaire et secondaire, à l'usage des écoles et des institutions. Aussi, les professeurs sont-ils assurés de trouver dans cette maison tous les livres dont ils peuvent avoir besoin, sans pour se préparer aux concours universitaires, sans pour mettre entre les mains de leurs élèves. Parmi les publications les plus récentes sorties des presses de M. A. Delalain, imprimeur de l'Université, nous mentionnerons le Nouveau cours d'enseignement élémentaire, de M. Hélier, qui a été approuvé et autorisé par l'Université; les Grandes cartes murales, de MM. Murin et Engelmann; les Miroirs des nations et aspirantes aux divers diplômes et brevets de capacité; un nouvel ouvrage de M. Saint-Mar Girardin, sur l'instruction intermédiaire dans ses rapports avec l'instruction secondaire, à Paris, au quartier la rue des Mathurins Saint-Jacques, n° 5.

est plus abordable, c'est un médicament précieux qui peut être employé avec avantage dans une multitude de cas; il convient parfaitement aux enfants, aux vieillards, aux personnes d'un tempérament délicat, et surtout lorsque les fonctions digestives se font avec difficulté. Il entre dans sa composition du cacao, du sucre et de la magnésie, dont la supériorité sur tous les autres purgatifs est généralement reconnue. Une instruction sur ses diverses propriétés est sur la manière de l'employer accompagnée chaque boîte, dont le prix est de 1 fr. 50 c.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES.

Ligne du Havre à New-York.

service à toute vapeur, établi avec des frégates de l'État de 150 chevaux. Les services auront lieu tous les quinze jours du Havre et de New-York, savoir: LE PHILADELPHIE, 15 juillet; LE MISSOURI, 31 juillet; LE NEW YORK, 15 août; L'UNION, 31 août. Ces belles frégates, construites par l'État dans les divers ateliers de vitesse et de solidité, possèdent une machine de 150 chevaux à double pression. Leur dimension est de 75 mètres de longueur sur le pont; de 15 mètres de largeur et 8 mètres de profondeur. La distribution intérieure, le service et les aménagements ne laissent rien à désirer sous les rapports d'ordre, de coquetterie, de confort et d'économie. En attendant l'achèvement des travaux à faire au Havre qui doit les recevoir, ces navires partent de Cherbourg. Les directeurs de la Compagnie se sont arrangés avec les entreprises de messageries pour transporter directement les voyageurs de Paris à Cherbourg. Cette belle et grande entreprise, entre autres avantages, représente une économie de temps et d'argent, qui ne peut manquer de lui assurer bientôt la préférence sur la ligne de Liverpool auprès des voyageurs du continent. S'adresser, pour fret et passage, à la direction de

la compagnie, à Paris, rue d'Anin, 7, et au Havre, rue de la Halle, 8

Parfumerie L. T. Piver,

breveté du roi, du prince de Joinville et de la reine d'Angleterre, A LA RÉSIDENCE ELIZABETH, rue Saint-Martin, 105, à Paris, et 109, Regent-Street, Londres.

La préparation des cosmétiques et des parfums de toilette exige, dans l'intérêt de la santé, tant de garanties d'expérience et d'habileté, que nous ne pouvons représenter cette spécialité dans notre revue que par des établissements de premier ordre, qui jouissent depuis longtemps, comme la maison Piver, d'une réputation justement méritée. Cette manufacture, connue sur une si vaste échelle, offre cet avantage aux consommateurs, que ses relations dans toutes les grandes villes du monde entretiennent un mouvement d'affaires qui remplace plus fréquemment la fabrication, et donne ainsi commodément, aux savants et à tous les autres artistes de toute sorte un cachet de fraîcheur qu'on ne rencontre pas toujours ailleurs au même degré. La parfumerie de L. T. Piver est de la classe élégante et riche est d'une qualité supérieure, qui ne le cède en rien aux établissements les plus en vogue.

à Paris, des parfumeries Dépôt special, L. T. PIVER maison OACHE, 9, boulevard Passy, au coin de la rue du Sentier. Gants Jaunin, gants de soie, etc. Brochettes, cravates, boutons, laines, peignes, éponges fines, éventails, portefeuilles et nécessaires; articles de toilette et de fantaisie.

Photographie sur papier.

à Paris, des photographies Cette branche de la photographie ou de la diagraphie, restée longtemps stationnaire, va prendre un essor considérable par l'application des plus récentes découvertes dans les arts du dessin. Par suite de l'accueil empressé que lui font aujourd'hui les artistes, l'acclime des beaux-arts vient tout récemment de donner à cet art nouveau les témoignages de ses succès et les plus honorables de son approbation. Ce mérite, comme chacun sait, revient d'abord à MM. Talbot et Blanquart Evrard, et s'étendant à leurs nombreux procédés, en les perfectionnant, ont mis tout le monde à même de s'occuper avec succès de la production de ces tableaux, si vrais et si beaux, et d'en multiplier les épreuves avec autant de promptitude que de facilité.

immense des personnes qui souscrivent pour avoir la collection de cet Echo de la science dans leurs bibliothèques. Or, 3 600 abonnés seulement, les actions du Journal des Cours et leçons de l'Université Royale de France rapportent 20 pour 100 par an.

à cette occasion, nous ne pouvons mieux faire que de recommander les objets à verres colorés, inventés par M. Charles Chevalier, ingénieur-opticien, au Palais-Royal, galerie de Valois, 165, qui d'ailleurs est le fournisseur des plus célèbres photographes amateurs et savants.

Nous prévoyons également nos lecteurs que M. Ch. Chevalier va publier dans quelques jours une brochure qui donnera les renseignements les plus clairs et les plus précis sur les personnes qui ont découvert le mystère de la photographie sur papier et sur verre et sur les appareils. Les instruments de la maison Ch. Chevalier, attendu la simplicité de leurs parts et sur cette marque distinctive: NEUF MÉTRES N° 100 ES 1853.

Poudre de Seltz gazeuse

de M. FONTENAY, rue Rambuteau, 25, pour la France. Nous recommandons toujours dans notre revue la poudre de M. Fontenay, garantie par une société de médecins distingués, et qui se recommande d'ailleurs par une consommation toujours croissante.

La suite du prochain numéro.

Baccalauréat ès-lettres.

Cours professés par MM. A. DELAVIGNE et P. G. BEUCHIEP, à l'Institut complémentaire des études classiques, rue des Passes-Saint-Victor, 25. Les frères de famille qui prennent confiance à notre revue nous sauront gré de signaler à leur attention l'Institut complémentaire des études classiques, que recommande suffisamment le nom de MM. de Vivante et P. G. Beuchiep. La méthode d'enseignement de ces deux professeurs a reçu depuis longtemps l'approbation des hommes les plus recommandables et les plus compétents.

Chocolat Desbrières.

A la pharmacie, rue Lepelletier, 9, près en face de l'Opéra. Ce PURGATIF A LA MAGNÉSIE est aujourd'hui recommandé par les premiers médecins; son goût

On nous envoie, le 15 juillet, à la librairie PAULY, rue Richelieu, 60,

TOME VII DE L'

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE

PAR M. A. THIERS.

Un volume in-octavo de 688 pages, contenant les trois livres suivants :

1. JÉNA. — 2. EYLAU. — 3. FRIEDLAND ET TELSIT.

Prix : 5 francs.

En vente le même jour :

CINQUIÈME LIVRAISON DES PLANS ET CARTES POUR

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Atlas dressé pour cet ouvrage, sous la direction de M. THIERS; dessiné par M. DUFOUR; gravé sur acier par M. DYONNET.

La cinquième livraison contient les neuf cartes suivantes, n° 34 à 42 :

Table with 3 columns: Description of maps (e.g., Carte de la Saxe et de la Franconie), Author/Printer (e.g., PLAN de la Prusse orientale), and Price (e.g., 3 francs 50 centimes).

**Chef-d'œuvre de charpente offert par la corporation des compagnons charpentiers à M. Berryer, avocat.**

Le 29 juin dernier, de onze heures à midi, la foule s'arrêta sur la ligne des boulevards, pour assister au passage de la corporation des compagnons charpentiers, qui, au nombre de plus de cinq cents, tous vêtus de noir et portant au chapeau les larges rubans, insignes du compagnonnage, se rendaient processionnellement au domicile de M. Berryer. On se



Chef-d'œuvre de charpente offert à M. Berryer par les compagnons parisiens.

rappellera sans doute que, lors des poursuites dirigées, sous prévention de coalition, contre les charpentiers du département de la Seine, M. Berryer défendit avec un grand dévouement les principaux accusés. Après le prononcé de l'arrêt, le corps des charpentiers voulut reconnaître les soins de son éloquent défenseur; mais il lui fut impossible de valmer les éloges de M. Berryer, qui déclara s'estimer heureux d'avoir pu, en cette circonstance, remplir un devoir en se chargeant d'une défense qu'il avait jugée juste.

Mardi dernier, les charpentiers se rendaient près de lui, pour lui faire hommage d'un précieux travail représentant une tribune monumentale, dans laquelle, comme en pourront juger les gens du monde par la gravure et les gens de l'art par la description succincte qui va suivre, toutes les difficultés les plus ardues de la charpente ont été rassemblées.

Le monument, d'une hauteur totale de 2 mètres 50 centimètres sur environ 180 millèmes de diamètre, se compose d'une base triangulaire, au-dessus de laquelle s'élevaient trois pilastres d'ordre dorique, ornés chacun d'une figure emblé-

matique sculptée; ces trois pilastres supportent une 'voûte composée de plusieurs racemiers dont une trompe, une voûte centrique, une voûte gauche et de niveau se raccordant avec une voûte droite. Au-dessus de ce piédestal, couronné par une corniche d'ordre ionique, trois degrés conduisent au sol d'un vestibule pavé d'un mosaïque, autour duquel s'élevaient six colonnes d'ordre corinthien, supportant trois guitardes et trois trompes raccordés par des voûtes coniques tendant au centre avec la voûte principale, qui soutient la galerie intérieure; à l'extérieur, une corniche d'ordre corinthien forme fronton sur chaque guitarde, ce qui descend du fronton dans la galerie intérieure.

Au-dessus de la galerie se trouve la coupole percée sur différents points par des pénétrations coniques et biaisées qui donnent du jour dans l'intérieur.

Un grand escalier à vis, partant du sol du vestibule, donne accès à la coupole, et arrive jusqu'au grand comble impérial, également percé de pénétrations diverses; au-dessus de chaque fronton, se trouve un comble de pente varié en tournoie et en épis sans cheneau ni faîtage, écarté avec le grand comble, qui est enfin couronné par un dôme en spirale, que supportent six colonnes d'ordre composite, et que termine une flèche hexagone.

Un discours a été adressé à M. Berryer par l'un des compagnons, qui, avec sept de ses camarades, avait transporté ce long et précieux travail, dont on le priait d'accepter l'hommage. Après une réponse de M. Berryer, exprimant des remerciements vivement sentis, le cortège, qui s'était fait remarquer par son attitude calme et silencieuse, s'est séparé paisiblement.

Le Château-Rouge a en jeudi une soirée magnifique; le Château-Rouge sait varier les plaisirs du public; c'est toujours son jardin, sa musique, ses danses, ses illuminations et son feu d'artifice; mais tout cela combiné de manière à figurer tantôt une féerie orientale, tantôt une fête vénitienne. C'était hier le tour de l'Espagne, une grande *romería*, disait le programme, terminée par un feu d'artifice représentant le *Buen Retiro*. Tous ceux qui n'ont pas vu ce palais l'ont reconnu, et les Espagnols qui étaient présents n'ont pas protesté.

**Correspondance.**

M. de Kérizonët, auteur d'un projet dont nous avons plusieurs fois déjà entretenu nos lecteurs, nous adresse la réclamation suivante :

Monsieur,

Votre numéro du 18 juin signale le projet d'une rue de forme nouvelle, dont le relief est actuellement exposé au palais de la chambre des députés. Vous lui appliquez l'épithète de *souterraine*, ce qui donnerait à penser que cette rue de fer est une rue obscure. Ce serait un inconvénient pour l'utilité pratique du projet. Heureusement cette obscurité n'existera pas, comme le prouve même l'ensemble de votre article, et comme il est facile de s'en assurer par la vue du relief.

Espère, monsieur, que vous voudrez bien accueillir ma lettre dans l'un de vos prochains numéros, et m'aider ainsi à rendre l'opinion favorable plutôt qu'hostile à un projet qui serait populaire s'il était compris; car son objet est de rendre moins chers, là où le besoin s'en fait le plus sentir, les moyens d'alimentation, d'habitation, de chauffage et de transport. Ce projet coïncide à cet égard avec les nécessités croissantes d'une population qui progresse en nombre chaque année.

Agreez, monsieur, etc.

A M. L. D., à Amiens. — Remerciements pour votre dessin.

A M. F. D., à Besançon. — Nous en avons parlé,

Mais il est des objets que l'art judicieux doit offrir à l'oreille et reculer des yeux.

A M. D., à Paris. — Si la chose vaut la peine, à nos frais. Sinon, non, à quelque prix que ce soit.

A M. M., à Birmingham. — L'illustration du 19 juin contient un article accompagné de caricatures, sous le titre de *Dernier Bal de Berlingot*. Cet article et ces dessins sont imités d'un petit volume anglais, intitulé : *Matress Perkins Ball*. Nous avons oublié de le dire. Là dessus, un brave Anglais, qui met entre lui et nous une moitié de la France, la Manche et une moitié de l'Angleterre, nous adresse un gros mot. Il faut ajouter qu'il ne signe pas sa lettre; il nous apprend, ce que nous savons mieux que lui, que le nom de l'auteur du petit livre agostais est A. Titmarsh.

Nous avons l'honneur de connaître M. Titmarsh, homme du goût, qui signe d'un pseudonyme des petits livres que d'autres moins difficiles signeraient de leur vrai nom. Nous lui communiquerons cette lettre de Birmingham; cela l'amusera.

Tout l'Angleterre, à ce que dit le spirituel correspondant, a été scandalisée de ce larcin, et il donne à entendre qu'elle va se plaindre devant le monde entier par l'organe des journaux français.

Pour éviter une cause de guerre entre la France et l'Angleterre, nous déclarons que l'illustration a imité le petit livre de M. Titmarsh, qu'elle n'a pas en l'intention de faire tort à l'Angleterre, mais qu'elle a cru faire plaisir à M. Titmarsh.

A M. G. H., à Lorvain. — Cette communication nous parviendrait beaucoup trop tard et n'aurait plus d'a-propos. Nous en prenons note pour une autre année.

A M. A. J. de D., à Paris. — Nous ne comptons plus nous occuper de ces projets tant qu'il n'y aura pas un parti pris. Nous reviendrons alors sur les meilleurs pour les comparer à celui qui aura été définitivement adopté.

A M. M., à la Nouvelle-Orléans. — Nous tâcherons de vous satisfaire.

A M. L. J. S., à Paris. — L'illustration ne parle pas de ce qu'elle ne connaît point.

A M. E. de La B., à Corbehem (Pas-de-Calais). — Nous ne pouvons recevoir en tout temps des dessins sur toutes sortes de sujets; c'est l'occasion et l'a-propos qui peuvent donner de la valeur à la proposition que vous voulez bien nous faire. Si nous avions la liste de vos croquis, nous pourrions quelquefois recourir à votre obligeance.

A M. Strauss, à Vichy. — On est exposé quelquefois à recevoir des nouvelles fausses. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que celle qui vous concerne dans notre numéro du 26 juin est sans fondement, et que vous restez chargé de la direction

des bals de Vichy. Nous avons d'ailleurs la confirmation de ce fait par M. Cellarius lui-même, qu'on vous avait donné le succès.

A M. Cellarius, à Vichy. — Nous venons de rectifier la nouvelle relative à M. Strauss. Il nous reste à enregistrer, au profit de votre juste renommée, une approbation qui donne l'immortalité.

M. de Lamartine à M. Cellarius.

Monsieur,

J'ai été bien sensible à l'envoi du livre que vous avez chargé M. Bureau de me remettre. Il y a une parenté entre tous les arts, surtout quand ils s'élèvent par l'idéal au sentiment du beau, leur type commun; la danse est la poésie des mouvements et la mélodie des corps. Chez les anciens, elle était un bymne en action, et, à ce titre, on l'introduisait jusque dans le culte. On ne lui laisse aujourd'hui que le théâtre et le salon, et vos savantes et gracieuses études la rendent plus digne d'y figurer. Je n'en juge que sur votre nom et sur vos œuvres, et mon suffrage est sans prix pour vous; mais vos vrais juges sont la jeunesse et la beauté, pour qui votre nom est celui du plaisir même.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

A. DE LAMARTINE.

9 juin.

Vous avez raison, monsieur, d'être fier de cette lettre. Vous n'avez plus rien à envier à la gloire du fameux Vestris, un des trois grands hommes du siècle de Voltaire et du grand Frédéric.

**Principales publications de la semaine.**

HISTOIRE.

*Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité*; par H. VALLON, licencié en droit, maître de conférences à l'École normale. Tome 1er. Un vol. in-folio de 496 pages. — Imprimerie royale; Paris, Dezobry, E. Magdeleue.

*Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789*; par M. LOUIS RAYNAL. (tisième livraison). Tome IV. In-8 de 344 pages, avec 5 cartes et 5 pl. — Paris, Dumoulin. Ouvrage terminé.

*Archéologie monumentale et historique*; par EDOUARD LEBERCIER. Tome II. In-8 de 752 pages. — Avanches, chez Rostaing. Ouvrage terminé.

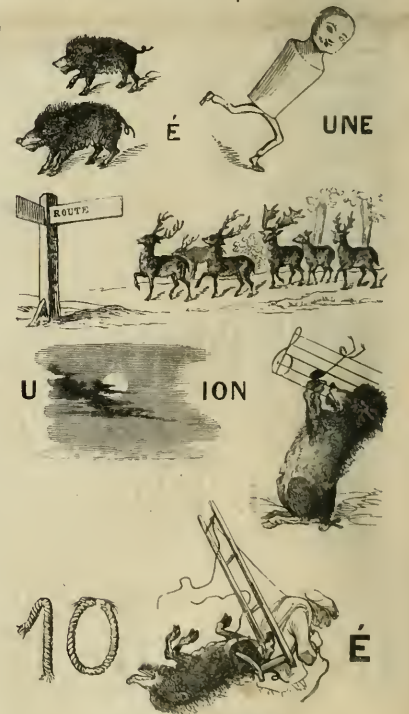
POLITIQUE, ADMINISTRATION.

*Instruction pour le peuple*. Cent traités sur les connaissances les plus indispensables. 55<sup>e</sup> livraison. *Droit administratif*. — *Administration*. Traité 50. Signé: G. VERGE, docteur en droit, avocat à la cour royale. In-8 de 16 pages. — Paris, Dubochet, Le Chevalier.

SCIENCES ET ARTS.

*Traité de l'Hystérie*; par J. L. BRACHET, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, professeur de pathologie générale, etc., etc. Un vol. in-8 de 524 pages. — Paris, Baillière, Germer-Baillière. Ouvrage couronné par l'Académie royale de médecine.

**Rébus.**



EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

C'est en jetant le manche après la créce que l'on dit un certain impuissance.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE Fils et Compagnie, rue Daubicette, 2.